

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > Animateur loisirs tourisme

← Retour à la recherche

Animateur loisirs tourisme

Code de la fiche :
RNCP38916

Etat :
Active

↓ Télécharger ? Aide en ligne ? Europass

L'essentiel



Nomenclature
du niveau de qualification

Niveau 4



Code(s) NSF

335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs



Formacode(s)

42623 : Animation tourisme



Date d'échéance
de l'enregistrement

26-04-2025

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Une question ?

| Nom légal | Siret | Nom commercial | Site internet |
|-----------|-------|----------------|---------------|
| | | | |



Top

| Nom légal | Siret | Nom commercial | Site internet |
|--------------|----------------|----------------|---|
| KLAXON ROUGE | 49089646100020 | - | https://www.klaxonrouge.com |

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Les structures d'hôtelleries de plein air, les compagnies maritimes de croisières, les villages de vacances, les villages clubs et les parcs de loisirs sont pourvoyeurs d'emploi dans l'animation touristique.

L'animateur loisirs tourisme organise et anime les activités ludiques et sportives destinées aux vacanciers. Il est en contact permanent avec le responsable d'animation et doit faire preuve d'une réelle polyvalence pour s'adapter aux différents publics et mettre en œuvre des activités très diverses.

Activités visées :

Accueillir.

Informier.

Animer un club-enfants ou un club ados.

Animer une activité ludique tout public.

Animer une activité sportive récréative tout public.

Se produire sur scène.

Animer une soirée à thème.

Pratiquer le métier d'animateur en structure de loisirs.

Compétences attestées :

Présenter aux vacanciers son rôle et sa mission dans la structure.

Appliquer le code de conduite de l'animateur.

Mettre en place les règles de sécurité à destination du public.

Avoir un bon relationnel.

S'exprimer en public.

Parler au micro.

Promouvoir son activité oralement.

Communiquer un programme d'animation.

Une question ?

Top

Créer une fiche d'activité qui précise les besoins en matériel, le rôle des participants, le déroulé de l'activité.

Utiliser un logiciel spécifique pour créer la fiche d'activité.

Identifier les différentes tranches d'âges pour constituer les groupes et adapter les activités.

Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Concevoir des activités ludiques, manuelles et artistiques.

Créer des ateliers ludiques par petits groupes.

Maquiller des enfants et des ados.

Animer une activité.

Parler en public.

Parler dans un micro.

Choisir le thème de son jeu ou de son activité en adéquation avec le public et les possibilités techniques.

Expliquer une règle du jeu (jeu de société, de plateau, etc.).

Évaluer les capacités et les limites des différents publics.

Identifier le niveau de pratique des publics.

Identifier les comportements à risque et veiller à l'intégrité physique et psychologique des personnes.

Assurer la protection des pratiquants.

Prendre en compte les contraintes et les ressources de l'environnement pour gérer les espaces, les besoins en matériel et le nombre de participants.

Organiser un tournoi sportif.

Expliquer un règlement sportif.

Animer le tournoi.

Apprendre un texte.

Jouer un rôle.

Danser une chorégraphie.

Réaliser un maquillage.

Animer une soirée dansante.

Danser des danses de salon.

Choisir sa playlist musicale.

Animer une soirée casino.

Animer différentes soirées jeux.

Expliquer les règles des différents jeux.

Mettre en place le matériel adapté.

Créer le décor adapté.

Ranger après activité.

Modalités d'évaluation :

Évaluation écrite, évaluations microphoniques, fiche d'activité, questions orales, mises en pratique, évaluations pratiques en scène d'un mini-spectacle, épreuve de maquillage artistique, thé dansant, rédaction d'un rapport de stage...

Une question ?

Blocs de compétences

RNCP38916BC01 - Animer des activités de journée

| Liste de compétences | Modalités d'évaluation |
|---|--------------------------|
| <p>Présenter aux vacanciers son rôle et sa mission dans la structure.</p> <p>Appliquer le code de conduite de l'animateur.</p> <p>Mettre en place les règles de sécurité à destination du public.</p> <p>Avoir un bon relationnel.</p> <p>S'exprimer en public.</p> <p>Parler au micro.</p> <p>Promouvoir son activité oralement.</p> <p>Communiquer un programme d'animation.</p> <p>Créer une fiche d'activité qui précise les besoins en matériel, le rôle des participants, le déroulé de l'activité.</p> <p>Utiliser un logiciel spécifique pour créer la fiche d'activité.</p> <p>Identifier les différentes tranches d'âges pour constituer les groupes et adapter les activités.</p> <p>Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.</p> <p>Concevoir des activités ludiques, manuelles et artistiques.</p> <p>Créer des ateliers ludiques par petits groupes.</p> <p>Maquiller des enfants et des ados.</p> <p>Animer une activité.</p> <p>Parler en public.</p> <p>Parler dans un micro.</p> <p>Choisir le thème de son jeu ou de son activité en adéquation avec le public et les possibilités techniques.</p> <p>Expliquer une règle du jeu (jeu de société, de plateau, etc.).</p> <p>Évaluer les capacités et les limites des différents publics.</p> <p>Identifier le niveau de pratique des publics.</p> <p>Identifier les comportements à risque et veiller à l'intégrité physique et psychologique des personnes.</p> <p>Assurer la protection des pratiquants.</p> <p>Prendre en compte les contraintes et les ressources de l'environnement pour gérer les espaces, les besoins en matériel et le nombre de participants.</p> <p>Organiser un tournoi sportif.</p> <p>Expliquer un règlement sportif.</p> <p>Animer le tournoi.</p> | <p>Évaluation écrite</p> |

RNCP38916BC02 - Animer des activités de soirée

| Liste de compétences | Modalités d'évaluation |
|---|--|
| <p>Apprendre un texte.</p> <p>Jouer un rôle.</p> <p>Danser une chorégraphie</p> <p>Réaliser un maquillage.</p> <p>Animer une soirée dansante.</p> <p>Danser des danses de salons.</p> <p>Choisir sa playlist musicale.</p> <p>Animer une soirée casino.</p> <p>Animer différentes soirées jeux.</p> <p>Expliquer les règles des différents jeux.</p> <p>Mettre en place le matériel adapté.</p> <p>Créer le décor adapté.</p> <p>Ranger après activité.</p> | <p>Évaluations écrites et mises en pratique.</p> |

Une question ?

Top

RNCP38916BC03 - Périodes en entreprise

| Liste de compétences | Modalités d'évaluation |
|--|------------------------|
| Parler en public. Animer une activité pour enfants. Animer une activité pour adultes. Participer aux différents spectacles et soirées. Avoir un bon relationnel avec les vacanciers. Être ponctuel. Ecrire un rapport de stage ou d'apprentissage. Développer une argumentation. Utiliser des logiciels informatiques. | Rapport de stage |

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

La certification professionnelle est réputée acquise par l'obtention des 3 blocs de compétences qui la composent.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le métier s'exerce dans les villages de vacances, les villages clubs, l'hôtellerie de plein air, les parcs de loisirs, les compagnies maritimes de croisières, les salles de spectacles.

Type d'emplois accessibles :

Animateur de clubs de vacances
 Animateur de villages de vacances
 Animateur polyvalent
 Animateur/présentateur

Code(s) ROME :

G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
 G1205 - Personnel d'attractions ou de structures de loisirs
 G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques

Références juridiques des réglementations d'activité :

Étant donné que l'animateur peut être amené à exercer ses fonctions en mini-clubs, l'article R227-12 du code de l'action sociale et des familles, indique des dispositions concernant l'encadrement de mineurs :

« Les fonctions d'animation en séjours de vacances et en accueils de loisirs sont exercées :

1° Par les titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification figurant sur une liste pouvant tenir compte de la durée de l'accueil, du nombre et de l'âge des mineurs. Cette liste est arrêtée par le ministre chargé de la jeunesse après avis du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse institué par le **décret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016**

2° Par les agents de la fonction publique dans le cadre de leurs missions et relevant des corps ou des cadres d'emploi dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la jeunesse et des ministres dont ils relèvent ;

3° Par les personnes qui, dans le cadre de la préparation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de l'un des diplômes ou titres figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa, effectuent un stage pratique ou une période de formation ;

4° A titre subsidiaire, par des personnes autres que celles mentionnées aux alinéas précédents.

Le nombre des personnes mentionnées aux 1° et 2° ne peut être inférieur à la moitié de l'effectif requis. Celui des personnes mentionnées au 4° ne peut être supérieur à 20 % dudit effectif, ou à une personne lorsque cet effectif est de trois ou quatre.

Pour participer à l'animation d'un mini-club, il est nécessaire d'être titulaire du BAFA lorsque l'effectif d'animateurs est inférieur à trois.

Une question ?

Top

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Avoir une expérience dans l'animation (BAFA, animateur d'une structure associative) dans un domaine artistique ou sportif est un atout.

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

| Voie d'accès à la certification | Oui | Non | Composition des jurys |
|--|-----|-----|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | - 2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un représentant des salariés, - le directeur de Klaxon Rouge. |
| En contrat d'apprentissage | X | | - 2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un représentant des salariés, - le directeur de Klaxon Rouge. |
| Après un parcours de formation continue | X | | - 2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un représentant des salariés, - le directeur de Klaxon Rouge. |
| En contrat de professionnalisation | X | | - 2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un représentant des salariés, - le directeur de Klaxon Rouge. |
| Par candidature individuelle | | X | - |
| Par expérience | X | | - 2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un représentant des salariés, - le directeur de Klaxon Rouge. |

| | Oui | Non |
|---|-----|---|
| Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie | | <input type="radio"/> Une question ? |
| Inscrite au cadre de la Polynésie française | | <input checked="" type="radio"/> |

Top

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

| Date du JO/ BO | Référence au JO/BO |
|-------------------|---|
| 23/06/2006 | Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011. |

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

| Date du JO/BO | Référence au JO/BO |
|---------------|--|
| 17/04/2018 | Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Animateur loisirs tourisme" avec effet au 17 avril 2018, jusqu'au 17 avril 2020. |
| 29/11/2014 | Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Animateur loisirs tourisme" avec effet au 7 septembre 2014, jusqu'au 29 novembre 2018. |
| 07/09/2011 | Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Animateur loisirs tourisme" avec effet au 23 juin 2011, jusqu'au 7 septembre 2014. |
| 16/12/2020 | Publiée le 16/12/2020 pour une durée de 3 ans, jusqu'au 16/12/2023 |

Date du dernier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :

16-12-2020

| | |
|--|----------------|
| Date de décision | 26-04-2024 |
| Durée de l'enregistrement en années | 1 |
| Date d'échéance de l'enregistrement | Une question ? |
| Date de dernière délivrance possible de la certification | 26-04-2029 |

Top

| | |
|--|----------------------|
| Promotions (année d'obtention) pouvant bénéficier du niveau de qualification octroyé | 2022 2021 2023 |
|--|----------------------|

Pour plus d'informations

Statistiques :

| Année d'obtention de la certification | Nombre de certifiés | Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae | Taux d'insertion global à 6 mois (en %) | Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %) | Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %) |
|---------------------------------------|---------------------|--|---|--|---|
| 2023 | 34 | 0 | 93 | 81 | - |
| 2022 | 23 | 0 | 82 | 73 | 87 |
| 2021 | 38 | 0 | 93 | 67 | 71 |

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://www.klaxonrouge.com>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

| Code de la fiche | Intitulé de la certification remplacée |
|---------------------------|--|
| RNCP35155 | Animateur loisirs tourisme |

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

[Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation](#)

Une question ?

Top